www.dixdecuivre.ch

n° 39 • octobre 2020

Le 23 octobre 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a décidé :

- 1. Les concerts accueillant moins de 1000 personnes restent autorisés moyennant port du masque obligatoire et plan de protection adéquat.
- 2. Les réunions privées de plus de 10 personnes sont interdites.

Nous ne sommes donc plus autorisés à répéter, mais avons uniquement le droit de donner des concerts ! Toutefois comme les concerts ça se prépare et en particulier dans le cadre de répétitions, nous n'avons pas eu le choix et avons été contraints de décider l'annulation de nos deux prochains concerts.





Nous espérons pouvoir reprendre nos activités au début de l'année prochaine.

D'ici-là prenez bien soin de vous, c'est le meilleur moyen de retrouver une situation sanitaire apaisée et de nous permettre de rejouer ensemble!